

Projet d'arrêté fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

La déclaration de SUD au CSE du 17 juillet 2013

Formation des enseignants et GPE : un rétablissement piloté par l'austérité et « l'autonomie »

L'arrêté fixant le « cadre national de la formation en MEEF » en application de la Loi d'orientation a été soumis en CSE du 17 juillet ; il s'appliquera dès la rentrée 2013 pour les étudiants en M1.

Malheureusement si certains principes généraux du projet recourent des revendications de SUD Education, les inquiétudes que nous avons dès la présentation de la loi d'orientation sont confirmées.

Faute d'avoir rétabli un recrutement à bac + 3 suivi de 2 années de formation rémunérées, la réforme concentre sur 2 ans la préparation au concours et toute la formation. En faisant la sourde oreille aux revendications de SUD Education mais aussi d'autres syndicats, du collectif « stagiaire impossible » dès 2010 et les formateurs du GRFDE cette année, le ministère économise ainsi une année de formation payée mais au détriment d'une formation de qualité.

En M1 les étudiants se concentreront forcément sur la préparation du concours. Tout ce qui ne sera pas utilisable pour les épreuves dans la formation théoriques et dans les 4 à 6 semaines de stages sera inévitablement délaissé.

En M2 le contenu annoncé s'annonce très lourd. Il faudra en effet caser la préparation du mémoire de master, sa soutenance et une mi-temps en responsabilité avec l'énorme investissement en temps de préparation des premières années d'exercice. A cela s'ajoutera la validation des enseignements du master2. L'introduction pour les LV de crédits qui ne peuvent être obtenus par compensation est dérogatoire au principe commun de l'évaluation et sans fondement réel pour nous. Cela revient pour les langues à la certification que nous avons combattue et va rendre anxiogène une formation déjà très exigeante.

Ce sera d'autant plus vrai qu'au total le volume de formation est en baisse avec une fourchette entre 700 et 850 heures contre 900 actuellement. D'ailleurs la seule réponse du ministère à nos critiques sur la lourdeur du M2 c'est de dire qu'ils font baisser le volume de la formation en M 2 ! Une vraie solution était de revenir au tiers temps en responsabilité antérieur à la casse de la formation par la droite pour libérer du temps. Mais bien sur le « budget » commande ...l'austérité encore !

Votre cadrage national laisse la porte ouverte à une régionalisation de la formation. Les projets d'ESPE frappent par leur extrême diversité d'une académie à l'autre. A celle des contenus de formation s'ajoute celle de l'évaluation puisqu'il n'y a pas de règle nationale pour évaluer l'année de stage mais une fourchette qui va de du minima de 20 % à une hypothèse ministérielle de 50 % pour les futurs enseignants. Tout ceci concourt à une régionalisation de la formation et peut être un jour des concours que nous ne pouvons accepter.

L'arrêt du recrutement au master, le rétablissement d'une formation avec l'instauration d'une partie commune pour tous les métiers de l'éducation, articulant théorie et pratique constituent pour nous des avancées.

Mais ce rétablissement de la formation initiale s'annonce lourd pour les stagiaires car il reste piloté par l'austérité dans l'esprit de l'acte III de la décentralisation et de l'autonomie des universités. Nous voterons donc en abstention sur votre projet que nous ne pouvons cautionner.

Vote sur le projet de décret MEEF :

Pour 34 (UNSA, CFDT, FCPE) ; Contre 12 (SNES-FSU, SNES-sup-FSU, FO) ; Abstention : 11 (SUD, CGT, SNUipp-FSU, SNALC).